



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prêt à remboursement contingent pour les étudiants.

Question écrite n° 41149

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la possibilité de la mise en place d'un dispositif de prêts à remboursement contingent (PARC) pour accompagner les étudiants français et favoriser leur autonomie face au règlement des frais d'inscription. Ce dispositif de prêts à remboursement contingent porté par la Caisse des dépôts et consignations ou par une structure publique *ad hoc* permettrait l'introduction en France d'un dispositif puissant de soutien aux études supérieures et aux dépenses de vie des étudiants, tout en différant le moment du remboursement à celui de l'accès au marché du travail. À la différence d'un prêt classique, ou même d'un prêt étudiant, le remboursement, qui ne commencerait qu'une fois les études terminées, serait aussi conditionné à l'atteinte d'un certain seuil de revenus. Elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement quant à la mise en place d'un tel dispositif.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41149

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 septembre 2021](#), page 6923

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)